



LYCEE
POLYVALENT
PROFESSIONNEL
AMBROISE CROIZAT
MOUTIERS TARENTEISE

Internat

Livret de sécurité

Ce livret doit demeurer dans la chambre de service du surveillant d'internat. Du fait de la présence de numéros personnels, aucun élève ne doit pouvoir le consulter. Ce livret fait partie de l'équipement de sécurité fourni dans la chambre de service et à ce titre ne doit ni être modifié, ni être sorti de la chambre, ni être remis aux élèves.

Contenu

Consignes générales de sécurité

Consignes de sécurité incendie

Numéros de sécurité

Protocole d'alerte au SAMU en cas d'urgence

Numéros de Téléphone intérieur

Numéros directs de service

Règlement intérieur de l'internat

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Lycée Ambroise Croizat – BP 201 – 244 avenue de la Libération – 73604 MOUTIERS cedex
Tél. 04.79.24.21.77 – Fax 04.79.24.37.79 – Adresse électronique : Ce.0730029k@ac-grenoble.fr

Consignes générales de sécurité

1 – De la sécurité des élèves

Le surveillant d'internat se doit de demeurer au poste qui lui a été indiqué pour des raisons de service. Le défaut de surveillance est de nature jurisprudentielle, ce qui signifie qu'un juge appréciera en fonction des éléments lui étant rapportés, l'existence ou non d'un défaut de surveillance. Si un surveillant n'est pas à son poste cela caractérise une faute au sens juridique.

De manière générale, la surveillance se doit d'être active, c'est à dire qu'il faut être auprès des élèves, passer régulièrement dans tout le dortoir tout en connaissant son effectif et en le vérifiant régulièrement. En cas d'évacuation incendie, vous devez connaître votre effectif pour permettre aux services de secours d'intervenir si besoin.

Les personnels de direction et l'équipe des CPE peuvent demander ponctuellement, pour répondre à des besoins particuliers de surveillance, un service d'une nature différente de celle initiale, dans le cadre de l'internat.

2 – De la sécurité des biens

Vous ne devez en aucun cas prêter votre trousseau de clés, et ce pour d'évidentes questions de sécurité. Au delà de la confiance que nous accordons aux élèves le fait de prêter une clé fait peser sur cet élève une responsabilité lourde s'il se la fait voler, mais, aussi, vous place en position de ne pas pouvoir répondre à une éventuelle exigence de sécurité du fait que vous n'auriez plus votre clé.

Le fait d'autoriser de manière provisoire des regroupements de chambre à la demande des élèves (exemple un élève en stage laisse un lit disponible deux semaines et un élève souhaite se mettre dans cette chambre durant ce temps), perturbe le fonctionnement du service car les élèves ne sont plus dans leurs chambres initiales et nuit à la sécurité des biens des élèves. En plus de mettre en danger les affaires de l'élève absent, on se permet de lui emprunter son lit, chose qu'il ne désire peut être pas. Ce changement n'est donc pas permis et s'explique auprès des élèves pour de raisons de respect de l'intimité de chacun.

Enfin, chaque chambre de service est équipée d'une lampe torche, vous avez pour consigne de la laisser dans la chambre et de la conserver, lors de votre service, sous votre responsabilité.

Consignes

Information préalable

Les consignes d'évacuation en cas d'incendie sont affichées dans chaque chambre d'élèves et de surveillant.

Au signal d'alarme:

- **Evacuation des élèves**
Au déclenchement de l'alarme, les internes évacuent pour se diriger vers le lieu de rassemblement.
Il leur est conseillé de prendre une couverture pour se protéger du froid, de ne pas prendre d'affaires.
- **Evacuation des surveillants**
Sans prendre de risque pour sa propre sécurité, le surveillant s'assure qu'aucun élève ne reste dans les chambres dont il a la surveillance. Il évacue dans les meilleurs délais en emmenant le cahier d'appel.
- **Alerte pompiers**
Le CPE responsable alerte les services d'incendie en cas de nécessité.
Il prévient les membres de l'équipe de direction et l'agent de sécurité.

Lieux de rassemblement

Les internes se regroupent afin de faciliter l'appel.

- Dortoirs

- C1, C2, c3, C4 : Hall Bâtiment G
- B2, B3, B4 : Hall Bâtiment F

Appel par les surveillants

Les surveillants font l'appel avec report sur le cahier d'appel. L'objectif est de connaître les internes qui manquent à l'appel. Cette information est essentielle pour diriger l'intervention des secours.

Les noms des élèves manquants sont communiqués au CPE de service. Les surveillants peuvent être assistés par les délégués de dortoir.

Fin de l'alarme Elle est signifiée par le CPE de service, le personnel de direction, d'astreinte, ou les pompiers.

Les déclenchements intempestifs doivent impérativement être signalés afin de déclencher les travaux de maintenance nécessaires.

Numéros d'urgence

Samu : **15**

Pompiers : **18**

Gendarmerie-police : **17**

Centre anti-poison de Lyon : **04 72 11 69 11**

Hôpital de Moutiers : **04 79 24 09 60 60**

Note : une information du Proviseur et de la personne de service est obligatoire en cas d'urgence d'un type de ceux nécessité par le contact d'un de ces numéros.

Protocole d'alerte au SAMU en cas d'urgence

Garder son calme

Face à une situation d'urgence, appel par tout adulte de la communauté éducative !

1 – Observer

- Le blessé répond t-il aux questions ?
- Respire t'il sans difficultés ?
- Saigne t'il ?
- De quoi se plaint t'il ?

2 – Alerter

- Composer le 15
- Indiquer l'adresse détaillée : **Lycée Ambroise Croizat** – BP 201 – 244 avenue de la Libération – 73604 MOUTIERS cedex **Tél. 04.79.24.21.77**
- Préciser le type d'accident (Chute, Malaise...)
- Décrire l'état observé
- Ne pas raccrocher le premier
- Laisser la ligne téléphonique disponible
- Avertir la personne de service

3 – Appliquer les conseils donnés

- Couvrir et rassurer
- Ne pas donner à boire
- Rappeler le 15 si évolution de l'état

Infirmierie en ligne directe : 04 79 24 18 67

